

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gen. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; *Treasorier* : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	} France et Colonies fr ^{es}	10 fr.
		} Etranger

SIÈGE SOCIAL A LYON :
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

3078 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****SECTION BOTANIQUE**

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance du Mardi 25 Février, à 20 heures

- 1^o M. le professeur BEAUVÉRIE. — Diagnoses de l'imprégnation des bois créosotés au moyen de la lumière de Wood.
- 2^o Présentation de mousses et fougères, de Costa-Rica, données à la Société par M. Manuel VALERIO.

SECTION ENTOMOLOGIQUE

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance du Mardi 4 Mars, à 20 h. 30

- 1^o M. Maurice PIC. — Nouveaux coléoptères exotiques.
- 2^o M. J.-L. LACROIX. — Notes de chasse et d'élevage.
- 3^o M. J. JACQUET. — Présentation de *Diachromus germanus* L. *ab. bimaculatus* Joukl., capturé par M. CHOSSON à Beynost (Ain), inondations de la Sereine.
- 4^o M. le D^r BONNAMOUR. — A propos de *Dermestes peruvianus* Lap.
- 5^o Communications diverses, échanges et distribution d'insectes.

COTISATIONS DE 1930

Les membres domiciliés en France sont invités à faire parvenir le montant de la cotisation de 1930 par chèque postal au compte Chèques-Postaux 101-98 (Société Linnéenne de Lyon), *avant le 15 mars prochain* (coût, 0 fr. 40 seulement).

Le recouvrement des cotisations en retard sera effectué à partir du 1^{er} avril; les quittances, majorées de 2 francs, soit 12 francs, pour tenir compte des frais, seront présentées par le Service des Postes. Toute cotisation adressée *postérieurement au 31 mars* devra être majorée de 2 fr. 50 pour tenir compte des frais de présentation et de retour de la quittance.

Les membres résidant hors de France sont priés d'envoyer également *avant le 15 mars prochain*, le montant de la cotisation de 1930, soit 15 fr., par mandat-poste international ou par chèque *payable à Lyon*, adressé au Trésorier, M. RAVINET, 11, rue Franklin, Lyon (2^e).

Les membres peuvent s'exonérer de toute cotisation par un versement unique effectué dans le premier trimestre de l'année, de 125 francs pour la France et de 190 francs pour l'étranger (membre à vie), ou encore de 250 francs pour la France et de 300 francs pour l'étranger (membre honoraire perpétuel).

Changements d'adresse et correspondance.

Il est rappelé que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 1 franc, et que toute lettre impliquant une réponse doit contenir le montant de l'affranchissement de cette réponse (0 fr. 50 pour la France et 1 fr. 50 pour l'étranger).

DON A LA SOCIÉTÉ

M. Claude JACQUET, membre à vie, 50 francs.

Nos plus sincères remerciements.

EXONÉRATION

M. le D^r Pierre CHAMBA, M. le doyen Fernand MOREAU, se sont fait inscrire comme membres à vie.

PARTIE SCIENTIFIQUE

UN VŒU DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON EN FAVEUR DU « CASTOR DU RHONE »

A la suite de certaines informations dont M. Albert HUGUES nous a fait part et qui ont été communiquées en la séance du 11 février, le vœu suivant a été adopté à l'unanimité :

« La Société Linnéenne de Lyon rappelle que grâce aux mesures de protection accordées au Castor du Rhône, dont la chasse était interdite en tous temps dans les départements méridionaux, on avait pu constater une augmentation très sensible de ces beaux rongeurs.

« La Société Linnéenne de Lyon proteste énergiquement contre les chasses désastreuses qui viennent d'anéantir, en quelques mois, les résultats de près de vingt-cinq années de protection du Castor dans notre pays. Elle fait appel aux Pouvoirs publics afin qu'aucune dérogation aux mesures de protection absolues déjà édictées en faveur du Castor, et qui ont fait leurs preuves, ne soit tolérée; demande que des ordres très sévères soient donnés aux agents chargés de la répression des délits aux règlements de la chasse, pour que la liste déjà trop longue des animaux entièrement disparus de notre pays, ne vienne irrémédiablement se grossir du nom du *Castor du Rhône*. »

SECTION BOTANIQUE

Séance du 26 Novembre 1929

Balai de sorcière sur érable plane

Par M. J. BEAUVÉRIE

Observé sur un très bel érable débordant du parc d'une propriété à la Tour-de-Millery (Rhône), le 6 octobre 1928. Il se présente avec un axe formé par une ramification perpendiculaire sur une branche très longue; le diamètre en est plus fort que celui de la branche mère; il atteint environ 1 m. 50 de hauteur et est couvert de ramifications buissonnantes portant des feuilles. Il est âgé de plusieurs années. La hauteur à laquelle il se trouve le rend inaccessible. M. BEAUVÉRIE n'a pu trouver, dans la littérature, d'indications à ce sujet et demande à ses collègues s'ils ont des renseignements sur l'existence de balais de sorcières sur l'érable plane.

*
**

M. THIÉBAUT donne quelques indications sur la flore de l'une des régions les moins visitées de la Grande-Chartreuse et comprenant le Rocher des Charmilles, la forêt de Génieux, la Grande-Vache et la Grande-Sure, ce dernier sommet atteignant l'altitude de 1.920 mètres (herborisations faites en compagnie de M. MILLIAT).

Parmi les espèces les plus intéressantes, il cite d'abord celles qui sont communes à presque tous les sommets du massif. Sur les rochers : *Ranunculus alpestris*, *Silene quadrifida*, *Hypericum nummularium*, *Potentilla nitida*; sur les pelouses : *Aster alpinus*, *Gnaphalium norvegicum*, *Pedicularis gyroflexa*, *Hutchinsia alpina*, *Veronica aphylla*, *Galium anisophyllum*, *Dianthus monspessulanus*, *Allium Victoriale* et *fallax*, *Avena montana*, *Salix retusa*, *Selaginella spinulosa*, etc.

Plus localisées sont les suivantes :

Corydalis fabacea, près des dernières neiges sur les pentes de la Grande-Vache, au-dessus de la forêt de Génieux, avec les soldanelles; descend sur les bords du sentier jusque près de la Charmette;

Melampyrum subalpinum, bords du sentier de la Charmette à la Sure;

Viola pyrenaica, rocailles de la Grande-Vache;

Hieracium callianthum A.-T., sur les rocailles en dessous du col de la Sure, avec *H. villosum*;

Hieracium bupleuroides, *Euphrasia minima*, gazons rocaillieux de la Sure; *Allium Schœnoprasum*, la Sure, pelouses arrosées par les ruissellements;

Allium narcissiflorum, éboulis de la Sure dominant les prairies de la